

# Irri.pl@ine

N° 104 – 5 avril 2012 – 3 pages

## METEO

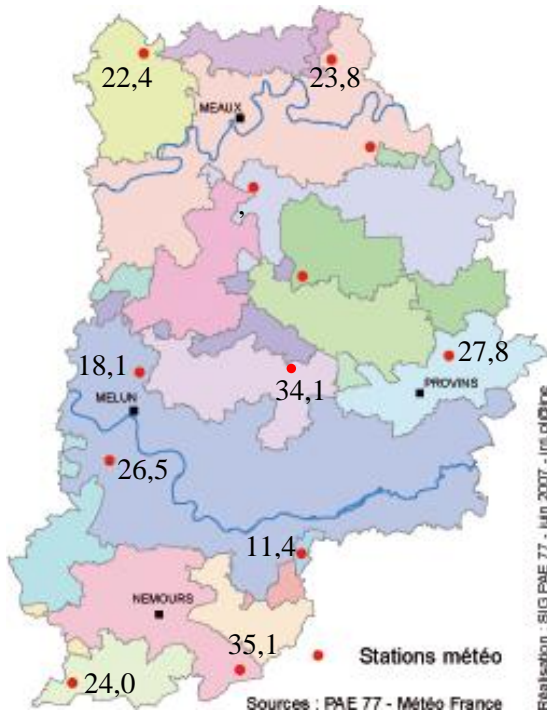
Le sec persiste sur l'ensemble du département.

Au mois de mars, le cumul mensuel pluviométrique a dépassé 30 mm seulement sur les stations de La Brosse-Montceaux et Nangis. Il reste toujours inférieur aux précipitations enregistrées habituellement à cette période (48 mm à Melun).

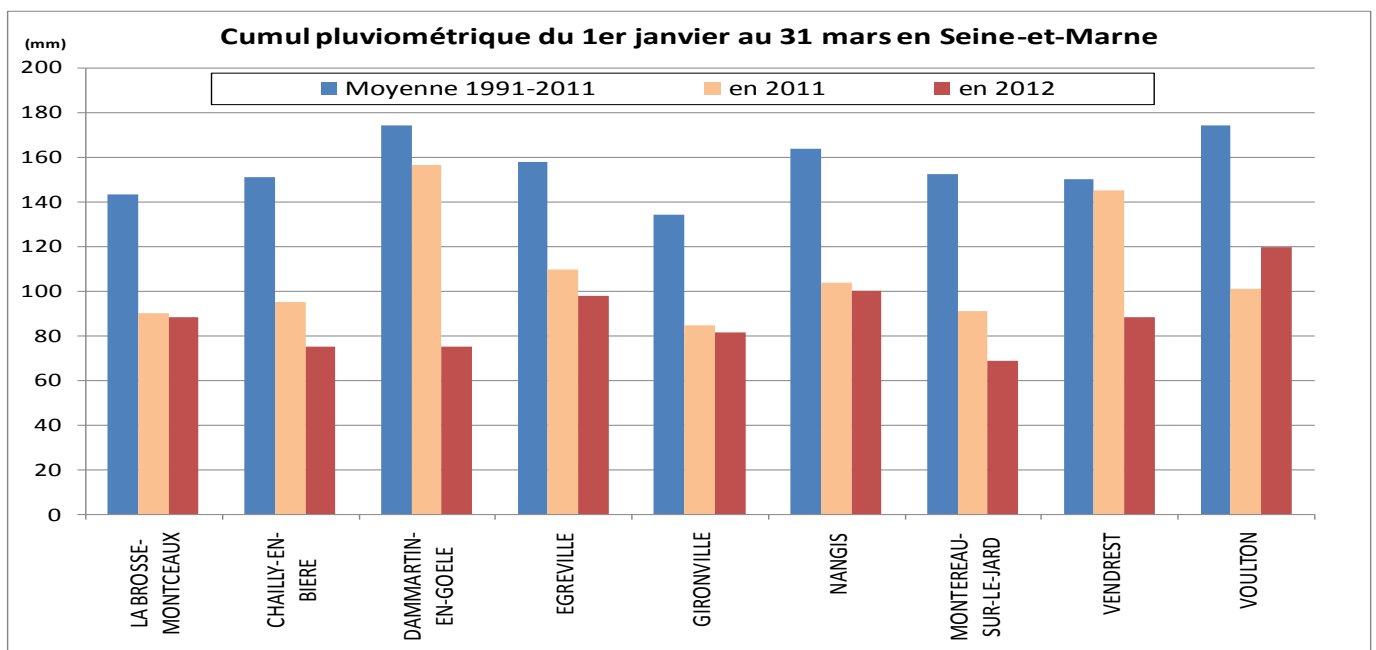
Depuis début janvier, le cumul pluviométrique atteint 68 et 120 mm sur le département, contre 135 mm à 175 mm habituellement, comme le montre le graphique ci-dessous. Excepté sur Voulton, le déficit pluviométrique de ce début d'année est au niveau de celui connu en 2011, voire nettement supérieur.

Les températures du mois de mars (9,8°C en moyenne journalière) ont, quant à elles, été supérieures de plus de 2,0 °C à la moyenne des 20 dernières années.

Les évapotranspirations de mars, avec une moyenne de 2,0 mm/jour sont au-dessus de la normale saisonnière (1,6 mm/jour). Sur la dernière décade de mars, l'ensoleillement et le vent ont contribué à une augmentation des ETP qui ont atteint jusqu'à 3,8 mm/jour les 26 et



Pluies (mm) du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2012



29 mars.

## BESOINS EN EAU DES CULTURES

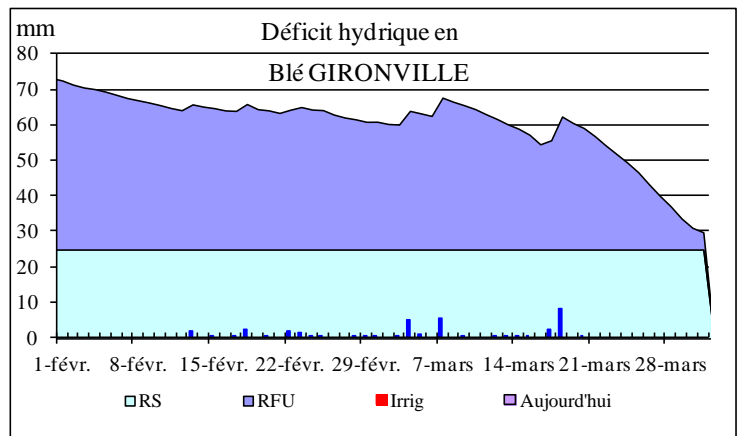
Le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il peut être estimé par le calcul de l'ETM (Evapotranspiration Maximale), à partir de l'ETP (Evapotranspiration Potentielle) et d'un Coefficient cultural. Ce coefficient Kc dépend de la culture et de son stade.

Céréales	semis	Levée	Tallage	2 nœuds	Epiaison	Epiaison +25 jours	
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3	
Pois protéagineux	semis	Levée	4-5 feuilles	Boutons floraux	Floraison	Formation gousses	Fin flo + 15 jours
	0,1	0,4	0,9	1	1,2	0,9	0,4

## ✓Le Bilan Hydrique

Le bilan hydrique est une méthode qui permet d'estimer, par le calcul, le niveau de la réserve en eau du sol, à partir de ses caractéristiques hydriques (Réserve Utile ou RU), des apports (pluies ou irrigations) et des consommations d'eau (évapotranspiration, drainage et ruissellement).

Le déficit hydrique cumulé sur céréales d'hiver (pluies – ETP) atteint 45 à 50 mm sur les secteurs qui ont reçu le moins de pluies. Par contre, sur les secteurs où les précipitations ont été les plus généreuses (Egreville ou La Brosse-Montceaux), il n'est que de l'ordre de 35 à 40 mm.



Le graphique ci-contre montre que pour un blé semé le 15 octobre (stade 1 au 1<sup>er</sup> avril), sur la station météo de Gironville, la RFU (Réserve Facilement Utilisable) est quasiment totalement consommée au 1<sup>er</sup> avril.

## ✓Conseils Irrigation

En l'absence de pluies supérieures à 10 mm, un passage d'irrigation de 25 à 30 mm peut être envisagé dès maintenant sur céréales d'hiver, dans les sols superficiels, pour les secteurs qui ont reçu moins de 25 mm en mars, notamment pour permettre le fonctionnement de l'azote.

Une irrigation peut aussi s'avérer nécessaire pour une parcelle qui peine à se remettre du gel de février.

A partir de 10 mm de pluies, ces irrigations seraient à retarder d'un jour par tranche de 3-4 mm.

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

La recharge des nappes est restée très limitée du fait du déficit pluviométrique hivernal constaté et aura un impact direct sur les volumes attribuables pour l'irrigation.

## ✓Nappe de Beauce

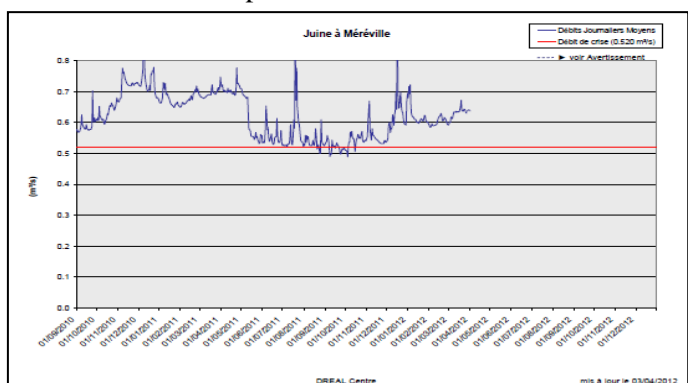
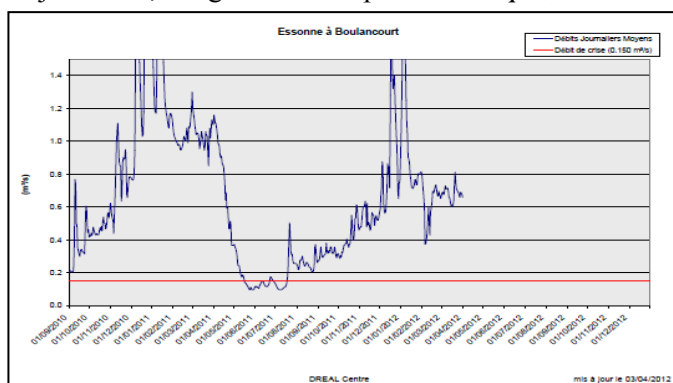
Le 1<sup>er</sup> avril 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence) était à 112,69 m. Le niveau de la nappe stagne depuis trois semaines.

L'indicateur du secteur Fusain (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines) était à 85,66 m, soit une diminution de 29 cm depuis le 22 janvier.

A partir de ces niveaux de nappe et des négociations entre l'administration, l'arrêté cadre de la Beauce en cours de signature devrait donner :

- un coefficient de 0,66 pour le secteur Beauce Centrale
- un coefficient de 0,594 pour le secteur Fusain (10 % d'écart maxi avec la Beauce Centrale)
- un **niveau d'alerte** pour le secteur Beauce Centrale basé également sur les rivières (et non plus uniquement sur le niveau de la nappe) avec constat de la situation d'alerte si les débits de 2 des 5 rivières de références sont inférieurs à leur seuil de crise (DCR)
- au niveau d'alerte correspondra 1 jour d'arrêt pour l'irrigation
- au niveau de crise correspondra 2 jours d'arrêt pour l'irrigation

Aujourd'hui, malgré le déficit pluviométrique, les débits des rivières restent supérieurs aux seuils de crise.



## ✓ Nappe de Champigny

Le niveau de la nappe stagne depuis un mois, la recharge hivernale étant restée très faible.




Le 24 mars 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,76 m NGF (soit proche du seuil de crise renforcée) et celui de Saint-Martin-Chennetron 120,52 m NGF, toujours sous le seuil de crise renforcée, fixé à 121,60 m NGF.

L'état de Crise Renforcée est toujours en vigueur sur les secteurs **Champigny Est et Ouest**, imposant des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques) qui se traduisent pour l'agriculture, en dehors du protocole de gestion collective par une interdiction totale d'irriguer les grandes cultures et une restriction à 12 heures par jour pour les cultures légumières et maraîchères.

En gestion collective, la situation de crise renforcée se traduit par une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spéciales.

Les volumes individuels, en cours de calcul, seront attribués à partir des assolements prévisionnels irrigués que vous nous avez déclarés.

La somme des volumes individuels attribués devra correspondre au volume maximal dédié à l'irrigation pour la campagne 2012, ce volume n'étant pas encore fixé (il était de 4,21 millions de m<sup>3</sup> en 2011 pour une demande initiale globale de 6,25 m<sup>3</sup>). Des coefficients correctifs par type de culture pourront alors de nouveau être introduits pour calculer les quotas individuels.

 <p><b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE SEINE-ET-MARNE</p>	<p>Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine, e-mail : <a href="mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr">irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr</a> - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08 <i>avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR</i> <b>Toute rediffusion et reproduction interdites</b></p>	 <p><b>Conseil Général SEINE &amp; MARNE</b></p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE <i>avec la contribution financière de compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»</i></p>
---	--	--